

Demande de subvention Pour l'année 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 22/10/2026

Association :

(Sigle, Nom complet)

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour déposer votre demande de subvention :

- La liste des pièces à joindre obligatoirement au document rempli,
- Une demande de subvention à compléter.

ATTENTION

Tout dossier incomplet ou remis après la date ne sera pas pris en compte.

L'association certifie souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 3 fiches :

Fiche n° 1 : Présentation de votre association

Cette fiche est destinée à la présentation des éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles, vos moyens humains et matériels.

Fiche n° 2 : Présentation des actions envisagées

Cette fiche est une description des actions projetées pour lesquelles vous demandez une subvention.

Cette fiche est très importante pour la réussite même des actions que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée. La liste des pièces à joindre se trouve au bas de cette page.

Pièces à joindre au dossier :

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

Vous devez impérativement joindre :

○ pour toute première demande ou après modification :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association
- Une copie du récépissé de déclaration en préfecture
- Une copie de la publication au Journal Officiel
- Le numéro de SIRET de l'association (nécessaire pour la comptabilité)
- Sans numéro de SIRET, la subvention ne pourra pas être versée.

○ Et pour chaque demande :

- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale
- Le bilan financier avec justificatifs bancaires (compte courant et livret)
- Un budget prévisionnel
- La liste des adhérents avec adresse
- Un RIB indiquant le numéro BIC de la banque

1. PRESENTATION de votre association

Code postal : Commune :

Email :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Numéro de déclaration en préfecture (mention obligatoire) :

Identification du représentant légal de l'association

Nom :

Qualité :

Code postal _____ Commune :

Email :

Déclaration en préfecture de

Le ____ / ____ / ____ Date de publication au Journal officiel : ____ / ____ / ____

Objet de votre association

[illegible]

Composition du bureau et du Conseil d'administration :

NOM	PRENOM	Date de Naissance	Qualité	Adresse	Profession (précisez si en activité)

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

1 - Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

.....

.....

.....

.....

.....

2 - Mise(s) à disposition :

La Mairie de BERRIC met-elle des locaux à disposition de votre association ?

Si oui, merci de détailler (locaux, fréquence, volume horaire...) :

.....

.....

Autres mises à disposition régulières ou occasionnelles (personnel, matériel...) :

.....

.....

3 - Moyens humains de l'association :

Personnel rémunéré par l'association :

Précisez les types de contrats :

.....

.....

Bénévoles / adhérents

Montant de la cotisation annuelle : _____ €

Nombre d'adhérents (avec le Conseil d'administration) :

Nombre de salariés permanents : ____ _

Adhérents de BERRIC		Adhérents extérieurs de BERRIC	
- 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	+ 16 ans

Nombres d'heures d'activités exercées par l'association sur l'année :

Coût des formations et stages nécessaires à l'encadrement et à l'animation :

Projet d'investissement nécessaire à l'activité ou action ponctuelle :

2. Présentation des actions

Contenus et objectifs des actions envisagées en 2026 :

[illegible]

Public(s) cible(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :

.....

.....

.....

.....

Date de mise en œuvre prévue : / /

Durée des actions (précisez le nombre de mois) :

.....

.....

.....

Méthode d'évaluation prévue pour ces actions :

.....

.....

.....

Rappel des actions marquantes menées en 2025 :

.....

.....

.....

.....

Envisagez-vous de faire une autre demande de subvention (autre commune, administration, etc.)

3. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (Initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

au compte bancaire ou postal de l'association : *Joindre un R.B.*

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le à

Signature

Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <<<http://www.associations.gouv.fr>>>, rubrique « Le financement des associations » *

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.